Livret d'accueil





Ecole Georges Brassens

Bienvenue à l'école Georges Brassens pour cette nouvelle année scolaire que nous espérons riche en découvertes, progrès et bons moments ! Nous ferons tout pour que l'année scolaire se passe au mieux !

Bonne année à tous!

Horaires de l'école :

<u>Le matin</u>: de **8h30** jusqu'à **11h45** (accueil à partir de 8h20). <u>L'après-midi</u>: de **13h45** jusqu'à **16h30** (accueil à partir de 13h35).

Aux heures de sortie (11h45 et 16h30), les élèves d'élémentaire sont sous la responsabilité de leurs parents, même s'ils sont seuls au portail, en vous attendant. Les élèves de maternelle sont remis à leur parent ou accompagnateur (noté comme pouvant récupérer l'enfant dans la fiche de renseignements).

Pour joindre l'école :

04-75-25-22-81 (en dehors des heures de classe)

(laisser un message sur le répondeur) ou (mail) ce.0261373b@ac-grenoble.fr

Adresse de l'école:

École Georges Brassens, rue Jean Jaurès, 26400 Crest

Le site internet (informations pratiques et utiles concernant l'école) :

https://ecole-brassens-crest.web.ac-grenoble.fr/

Service de cantine et du périscolaire :

La mairie organise, par l'intermédiaire *du service éducation*, les temps libres et la cantine. L'inscription se fait auprès du service éducation de la mairie, **à l'avance**, pour les enfants **de 3 ans au moins.**

Si votre enfant est inscrit et ne vient pas (maladie...), il faut s'adresser au service éducation pour les informer (par téléphone ou mail) :

04-75-76-61-37 education@mairie-crest.fr

Composition de l'équipe pédagogique et réunion de classe de rentrée :

	Enseignants et ATSEM	
Classe de PS/MS	Mme Sauret Laurence, Mme Baudoin Isabelle (ATSEM) et Moreira Nolwen et Shamo Roto Nazdar (Atsem en formation)	
Classe de GS/CP	Mme Delobelle Sylvie et Bobichon Rachel (ATSEM) et Moreira Nolwen et Shamo Roto Nazdar (Atsem en formation)	
Classe de CE1/CE2	Mme Poncelin Alixe	
Classe de CM1/CM2	Mme Charles Esther et M. Ribaud Vincent (lundis)	
Pour toutes les classes, la réunion de rentrée est fixée au Mardi 24 septembre 2024, à 18h.		
(suivi d'un re	(suivi d'un repas partagé à l'école avec les familles à,19h)	

En cas d'absence imprévue :

- 1- Prévenir l'école le matin même
- 2- Justifier par écrit de l'absence

En cas d'absence prévue :

1- Justifier par écrit de l'absence avant la date.

<u>Rappel</u> : si votre enfant a des absences injustifiées (autre que maladie) (plus de 4 demies-journées par mois), nous serons tenues de le signaler à l'Inspection de l'Éducation nationale.

Les retards sont comptés comme des absences.

Merci d'éviter au maximum les retards qui gênent les groupes au travail.

Santé des élèves :

Tout traitement médical d'urgence susceptible d'être donné à un élève durant les horaires scolaires doit faire l'objet d'un Projet d'Accueil Individualisé (PAI) avec le médecin scolaire. Merci de vous adresser à l'enseignante si vous êtes dans ce cas. Attention : aucun médicament ne doit être stocké ou porté dans les cartables des enfants.

Assurances

Une attestation d'assurance scolaire (**responsabilité civile, individuelle et accidents**) est demandée chaque année. Merci de nous la faire passer au plus vite dans le cahier de liaison, elle est indispensable pour les sorties.

Association de l'école :

L'OCCE (Office central des Coopératives scolaires) : la coopérative est gérée par des parents volontaires et les enseignants afin d'organiser des activités. Une cotisation, facultative, de 5 euros par famille sera demandée en début d'année.

APC

Pour certains enfants, il y aura des activités pédagogiques complémentaires (APC), en dehors des horaires scolaires. Les enfants et parents concernés seront informés en temps voulu.

Extrait du règlement de l'école :

- «Jeux de la maison : les jeux personnels des enfants ne sont pas autorisés à l'école.
- -Tous les objets connectés (montres, téléphones, tablettes..) sont interdits à l'école (article 511-5 du code de l'éducation). »
- « Les chaussures qui ne tiennent pas aux pieds sont vivement déconseillées. »

Le règlement sera revu et adopté au premier conseil d'école d'octobre. En attendant, c'est celui de l'an dernier qui est valable.

Élections des parents délégués

Les élections pour élire les parents délégués de l'école s'organiseront le **11 octobre 2024**. Vous pouvez vous manifester auprès de la directrice ou de votre enseignant pour signaler que vous aimeriez faire partie de l'équipe des parents délégués. Les élections se feront par correspondance, via les cahiers des enfants.

Calendrier scolaire 2024-25

Réunion de rentrée pour chaque classe : mardi 24 septembre, 18h, suivi d'un repas partagé.		
rentrée	2 septembre 2024	
Vacances d'automne	Du 19 octobre 2024 au 4 novembre 2024	
Vacances d'hiver	Du 21 décembre 2024 au 6 janvier 2025	
Vacances de printemps	Du 19 avril 2025 au 5 mai 2025	
Pont du mois de mai et juin	Du 29 mai au 1ier juin 2025 Le lundi 9 juin il n'y aura pas classe	
Vacances d'été	5 juillet 2025	